



## CHASSE AUX ŒUFS – RÈGLEMENT 2026

**- Inscription de l'enfant à l'accueil de chaque zone : à partir de 9 h 30 (prénom, âge, ville)**

**Début de la chasse aux œufs : 10 h - Fin de la chasse aux œufs : 12 h**

### Mascottes

**2 mascottes – Pan-Pan et Bourdon** – animeront la manifestation et déambuleront dans les différentes zones de la chasse aux œufs. Les parents pourront prendre des photos de leur.s enfant.s avec les mascottes.

### Récompense principale

Chaque enfant devra retrouver 5 œufs de couleurs différentes (rouge, vert, bleu, noir, blanc) pour recevoir un sachet de chocolats. Il est interdit de conserver les œufs factices pour soi.

### Œufs bonus

En bonus, quelques œufs multicolores seront cachés dans chaque zone. Ces œufs particuliers permettront aux enfants qui les auront trouvés de les échanger contre une confiserie chocolatée offerte par les boulangers du Pouliguen. Un enfant ne pourra ramasser qu'un seul de ces œufs bonus.

### Œufs à gage

Certains œufs seront marqués d'un signe. Les œufs à gage donneront droit à un chocolat supplémentaire, et permettront à l'enfant de relever un défi amusant !

### Tampon

Un tampon sera apposé sur la main de l'enfant lors de la remise du sachet de chocolats. Un participant ne pourra recevoir qu'un seul sachet.

### Accompagnement des enfants

Les enfants jusqu'à 4 ans pourront être accompagnés par un adulte à l'intérieur du périmètre qui leur est réservé. Toutefois, les adultes ne sont pas autorisés à chercher les œufs.

Les accompagnants ne sont pas autorisés dans les zones des enfants de 5 à 7 ans et de 8 à 10 ans.

### Structure gonflable

Une structure gonflable sera mise à disposition des enfants gratuitement.

Les parents sont responsables de la surveillance de leur.s enfant.s

### Responsabilité et sécurité

- Tous les œufs sont à portée de main, il est inutile et interdit de grimper aux arbres. Chasse aux œufs à pied exclusivement.
- Il est interdit de dépasser les rubalises. Il est demandé aux participants de respecter la nature et de ne pas dégrader le site. Toute personne surprise à détériorer arbres ou clôtures..., à jeter des mégots sera exclue.
- Les organisateurs se réservent le droit de faire sortir du site toute personne gênant le bon déroulement de la chasse aux œufs.
- Chaque inscription implique l'acceptation du présent règlement. Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.
- Ne pas jeter les papiers de chocolat par terre. Des poubelles sont à disposition.